

Guide pour l'évaluation des facteurs de risque d'hépatite C

Information destinée aux fournisseurs de soins

Ce guide présente les facteurs de risque de transmission du virus de l'hépatite C et contient des conseils à l'intention des fournisseurs de soins appelés à traiter avec les personnes atteintes d'hépatite C ou qui risquent de contracter la maladie.

L'hépatite C se propage principalement par une exposition parentérale à une source infectée, bien que la transmission puisse survenir dans des cas où il n'y a pas d'évidence de contact avec du sang humain. La maladie ne se transmet pas par la peau intacte ou les muqueuses, la propagation d'aérosols ou de gouttelettes ni par la voie oro-fécale. Nombre des voies de transmission de l'hépatite C peuvent aussi transmettre d'autres maladies qui circulent dans le sang, comme le VIH et l'hépatite B.

Transmission liée à l'utilisation de drogues injectables

Les utilisateurs de drogues et de stéroïdes injectables qui partagent des instruments sont exposés à l'hépatite C. Ces accessoires comprennent les seringues, aiguilles, cuillères, filtres et autre matériel d'injection. Ce mode de transmission prédomine aujourd'hui.

Transmission liée à l'usage de la cocaïne sous forme de crack

Les personnes qui fument de la cocaïne sous forme de crack utilisent des pipes en verre pour inhaler la fumée. Les pipes chauffent et causent une brûlure superficielle de la lèvre. Le partage des pipes à crack pose un risque de transmission de l'hépatite C. Les fumeurs de crack n'ont pas besoin de matériel jetable, mais ce dernier ne doit pas être utilisé par d'autres personnes.

Transmission liée à la consommation de cocaïne

L'inhalation de cocaïne provoque une irritation et une ulcération de la muqueuse nasale avec saignement. C'est ainsi que les pailles peuvent être contaminées et augmentent le risque de transmission de l'hépatite C.

Tatouages et perçage corporel

Les tatouages et le perçage corporel posent un risque évident de transmission des maladies par voie parentérale telles que l'hépatite B et l'hépatite C. Cependant, les cabinets de tatouage et de perçage corporel ont été réglementés en janvier 1998, conformément aux lignes directrices touchant les programmes et services de santé obligatoires, et sont par conséquent tenus d'utiliser des aiguilles et de l'encre à usage unique, ce qui signifie que les risques de transmission sont négligeables. Par contre, les services de tatouage et de perçage corporel fournis dans des établissements non réglementés présentent des risques de transmission; ceux qui sont dispensés dans les prisons posent des risques très élevés.

Transmission sexuelle de l'hépatite C

Le risque de transmission sexuelle est faible. Cependant, le risque augmente si les relations sexuelles sont accompagnées d'abrasions ou de contact avec du sang. L'hépatite C est plus fréquente chez les personnes atteintes d'une maladie transmissible sexuellement.

Transmission materno-fœtale

La transmission materno-fœtale de l'hépatite C survient dans trois à cinq pour cent des grossesses lorsque la mère est infectée. Le risque de transmission augmente si la mère est séropositive VIH ou si sa charge virale d'hépatite C est très élevée. L'allaitement n'est pas contre-indiqué, sauf en présence de mamelons crevassés ou qui saignent.

Immigrants en Ontario

Les immigrants en Ontario viennent parfois de pays à forte incidence d'hépatite C. Les données sur la prévalence mondiale de 1999 sont affichées à <http://www.who.int/docstore/wer/pdf/2000/wer7503.pdf>

Vous voulez en savoir plus?

Pour plus de renseignements, composez le 1-877-234-4343 (ATS : 1-800-387-5559) ou visitez www.health.gov.on.ca/hepatitec